

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 MARS 2024

Date de la convocation :
19/03/2024

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 14

EFFECTIF VOTANT : 12

L'an deux mille vingt quatre, le 25 Mars 2024 à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, Salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Étaient présents : Christophe BOUTHORS ; Raphaël CANTA ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Roseline HODIN ; Mickaël LANCEL ; José-Manuel LERICHE ; Céline MARELLI ; Sabrina MERY ; Véronique MEYER ; Francine SEDENT

Étaient absents : Damien BARDOUX ; Vincent WIART

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Céline MARELLI



OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS - ENERGIE - ADVB-ENERGIE

Numéro de la délibération : 2024-10

Monsieur le Maire expose que le projet de changement de chaudières à la salle polyvalente située 33 rue Roger Salengro à Cattenières et dont le coût prévisionnel s'élève à 15 348.03 HT soit 18 417.64€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'Aide Départementale aux villages et Bourgs – Volet Energie.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 18 417.64€

ADVB : 7 674.01€

Autofinancement communal : 10 743.62€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 4^{ème} trimestre de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

Dossier de base :

- Une note explicative
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).
- Relevé d'identité bancaire original
- Numéro SIRET de la collectivité
- Une attestation de propriété

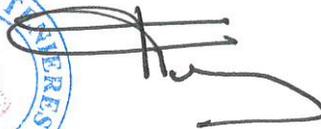
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'arrêter le projet de changement de chaudière auprès de la société Eau et Chaleur dont le siège est situé au 766 rue Molière à Rumegies (59226)
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de l'ADVB

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le ...8 AVR. 2024

